



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

alcoolisme et toxicomanie

Question écrite n° 34222

Texte de la question

M. Alain Merly appelle l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur la prévention des conduites à risque en milieu festif étudiant. A l'initiative de la caisse régionale d'assurance maladie d'Ile-de-France, six écoles participeront prochainement à un programme expérimental en la matière. Certaines ont déjà prévu la mise en place d'un groupe de « jeunes relais », chargés de sensibiliser et informer lors des soirées étudiantes des risques de débordements dus à la consommation excessive d'alcool et de drogues, à l'aide d'outils adaptés : alcootests, préservatifs et documentations. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer s'il pense promouvoir cette initiative à l'échelon national et, le cas échéant, les mesures qu'il pense proposer.

Texte de la réponse

Concentrée essentiellement en fin de semaine, la consommation d'alcool chez les jeunes diffère nettement de celle des adultes et tend à se rapprocher des habitudes de consommation des jeunes du nord de l'Europe qui associent la fête et l'ivresse. Parallèlement, depuis ces dix dernières années, la consommation de drogues en milieu festif, en particulier d'ecstasy et d'amphétamines, se développe fortement. Différentes mesures soutenues par le Gouvernement concourent à prévenir ces consommations et à réduire les risques associés, en particulier les accidents de la circulation et les intoxications aiguës liées à la consommation de drogues de synthèse. En ce qui concerne l'alcool, il est notamment prévu dans le cadre du programme de prévention de la consommation excessive d'alcool pour 2003-2004 de l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES), d'informer les jeunes sur les conséquences d'une consommation occasionnelle excessive (accidents de la voie publique, violences, rapports non protégés...). Par ailleurs, pour ce qui concerne les drogues de synthèse, une veille associant acteurs de terrain, forces de l'ordre et services sanitaires a été mise en place au niveau national et européen à travers le système national d'identification des toxiques et substances (SINTES) coordonné par l'Observatoire français des drogues et toxicomanies (OFDT). Ce dispositif permet d'identifier les produits en circulation, d'alerter les services concernés lors de l'apparition de nouveaux produits et de mieux connaître les profils des consommateurs et contextes de consommation. En outre, le Gouvernement soutient la présence d'acteurs de prévention lors d'événements festifs. Il s'agit notamment d'assurer les premiers soins en cas de besoin, d'accompagner les personnes présentant des troubles psychiatriques aigus, d'informer les jeunes sur les conséquences de leur consommation et de leur permettre un libre accès au matériel de prévention.

Données clés

Auteur : [M. Alain Merly](#)

Circonscription : Lot-et-Garonne (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34222

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 février 2004, page 1347

Réponse publiée le : 13 juillet 2004, page 5386